

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Aimé Henri Leroux, 29 novembre 1876](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Aimé Henri Leroux, 29 novembre 1876

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 4 p. (138r, 139r, 140v, 141r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Aimé Henri Leroux, 29 novembre 1876, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49165>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 novembre 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Leroux, Aimé Henri \(1825-1904\)](#)

Lieu de destination Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Sur les concessions de chemins de fer du département de l'Aisne pour lesquelles le gouvernement a refusé le décret d'utilité publique. Godin explique que le département du Nord a obtenu un projet de loi pour la concession définitive du chemin de fer de Lens à Armentières et de Valenciennes au Cateau à la Compagnie du chemin de fer du Nord, mais que le gouvernement a refusé l'exécution par une compagnie locale du prolongement de la ligne du Cateau à Saint-Erme en passant par Wassigny, Guise, Sains, Marle et Sissonne sous prétexte qu'il s'agit d'une ligne d'intérêt général de premier ordre. Il ajoute que la ligne est passée sous silence dans le projet de loi actuel, que le conseil d'arrondissement de Laon souhaite que les députés de l'Aisne fassent que la ligne soit comprise dans le projet de concession à la Compagnie du Nord, et que le gouvernement a promis au Département du Nord qu'il obligerait la Compagnie du Nord à réaliser toutes leurs lignes d'intérêt local. Godin demande à Leroux ce qu'il fait à ce sujet auprès du gouvernement et en particulier auprès de Waddington, ministre, président du conseil général de l'Aisne et père de la loi de 1871.

Notes La loi de 1871 à laquelle Godin fait référence est la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux instituant dans les départements des conseils généraux élus au suffrage universel chargés de gérer les affaires du département, le préfet détenant la fonction exécutive

## Mots-clés

### [Chemins de fer](#)

#### Personnes citées

- [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)
- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [Conseil général du Nord](#)
- [Waddington, William \(1826-1894\)](#)

#### Lieux cités

- [Aisne \(France\)](#)
- [Armentières \(Nord\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Lens \(Pas-de-Calais\)](#)
- [Marle \(Aisne\)](#)
- [Nord \(France\)](#)
- [Sains-Richaumont \(Aisne\)](#)
- [Saint-Erme \(Aisne\)](#)
- [Sissonne \(Aisne\)](#)
- [Valenciennes \(Nord\)](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)
- [Wassigny \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024



Guise le 29 Novembre 76

Mon cher Député et ancien collègue,

Le moment est venu où les députés de l'Aisne peuvent utilement intervenir auprès du gouvernement, pour sauver du naufrage quelque chose des concessions de chemins de fer faites par le conseil général de l'Aisne depuis 1871, concessions pour lesquelles le gouvernement a toujours refusé le décret d'utilité publique.

Le département du nord, plus heureux que le département de l'Aisne, a obtenu du gouvernement un projet de loi pour la concession définitive des chemins de fer de Lens à Arrmentières et de Valenciennes au Catiau à la C<sup>ie</sup> du nord. Le prolongement de cette ligne avait été concédé, par notre département, du Catiau jusqu'à S<sup>t</sup> Erme, en passant par Wassigny, Guise, Sains, Morle et Lisonne. Le gouvernement et le conseil d'Etat en ont refusé l'exécution à une C<sup>ie</sup> locale, sous le prétexte que ce chemin constituait une ligne d'intérêt général de premier ordre.

Malgré cela cette ligne est passée sous silence dans le projet de loi qui est maintenant

devant la Chambre. Vous savez que le conseil d'arrondissement de Saon a émis le vœu que les députés de l'Orne fassent tous leurs efforts pour que le tracé du Cateau à St Evre soit compris dans le projet de concession à la C<sup>ie</sup> du nord. Cela peut se faire soit en se concertant avec le gouvernement, soit en en faisant un amendement à la loi.

Les sénateurs, les députés et les conseillers généraux du département du nord viennent de faire une demande auprès du ministre au sujet de toutes les autres lignes d'intérêt local concédées dans leur département, et ~~le~~ ministre leur a promis que moyennant une petite subvention à ajouter à celle déjà consentie, il obligerait la C<sup>ie</sup> du nord à faire tous leurs chemins de fer. On comprendra donc difficilement comment le département du nord obtiendrait de pareilles faveurs tandis que celui de l'Orne n'obtiendrait rien, même pour une ligne déclarée d'intérêt général par le gouvernement.

Cela semble impossible surtout quand on considère que M. Maddington sénateur et ministre fait partie de la commission des 12 membres à laquelle a été renvoyé le projet de loi des chemins de fer de Lens à Carnoëttes, Valenciennes au Cateau et des Charantes.

La concession de Valenciennes au Cateau a été faite, la partie comprise entre le Cateau

et St Erme se fera inévitablement plus tard, mais la  
 C<sup>ie</sup> du nord prendra son temps, et il est très probable  
 qu'elle demandera au département des subventions  
 sérieuses. Puisque cette C<sup>ie</sup> s'est substituée aux C<sup>ies</sup>  
 concessionnaires dans le nord, pour la partie de cette  
 ligne qui est comprise dans ce département, pourquoi  
 ne serait-elle pas tenue de prendre les mêmes enga-  
 gements dans l'Aisne? C'est une affaire qui est  
 maintenant complètement du ressort des députés  
 et des députés de ce département. Les cantons placés  
 sur cette ligne se préoccupent de cet état de choses;  
 diverses personnes me demandaient ces jours der-  
 niers, dans une réunion pour l'exposition universelle,  
 s'il n'y aurait pas lieu d'aller à Versailles pour engager  
 nos représentants à s'occuper sérieusement de pour-  
 suivre cette affaire concession auprès du Gouvernement.

Notre conseil d'arrondissement de Laon, ~~est~~  
 comme je l'ai dit ci-dessus, a été frappé de l'utilité de  
 ce chemin de fer; il a compris que ses cantons trouveraient  
 dans cette ligne une voie directe sur Laon, voie dont  
 ils sont privés; cela mérite votre attention particulière.

Faites-moi, je vous prie, l'amitié de me dire ce  
 que vous faites à ce sujet auprès du Gouvernement,  
 ainsi que ce que font vos collègues et ce qu'en opine  
 de M. Waddington qui est mieux placé que personne  
 pour sauvegarder les intérêts du département et en  
 défendre les concessions de chemins de fer, concessions

plus respectés dans les départements voisins. Mr. Waddington est un peu le père de la loi de 1878, il est le Président de notre Conseil général, il semble difficile que le département de l'Aisne reste parmi tous les départements de la France un des plus sacrifiés. Il y a en France maintenant des départements pauvres que les chemins de fer traversent en tous sens, et nos pays riches de culture et d'industrie périssent faute de moyens de transports. Nos routes insuffisantes ne sont plus que des chemins boueux, dans bien des endroits. Cachez de faire que le premier représentant des intérêts de notre département prenne en considération toutes ces choses, son intervention peut décider du sort des intérêts de nos comités dans cette affaire.

Veuillez être mon interprète auprès de mes anciens collègues, et agréiez je vous prie, mon cher Député, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Dumortier